

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction d'une manifestation le dimanche 12 novembre 2023 à Paris

Paris, le 11 novembre 2023

Hier, vendredi 10 novembre 2023, l'Union étudiante, l'Union syndicale lycéenne et la France Insoumise ont transmis à la préfecture de police une déclaration dont l'objet était l'organisation d'un rassemblement « contre l'antisémitisme et les racismes, contre l'extrême-droite » le dimanche 12 novembre 2023 au square des Martyrs juifs du Vélodrome d'Hiver à Paris 15, de 9 h à 14 h, devant réunir environ 500 personnes, avec des prises de parole, un dépôt de gerbes de fleurs, et avec la mise en place d'une scène et d'un dispositif sonore.

À réception, le préfet de police a immédiatement fait savoir aux organisateurs qu'il ne pouvait instruire cette déclaration, transmise en dehors du délai légal de 3 jours francs avant l'évènement, faisant application de l'article L.211-2 du Code de la sécurité intérieure.

Prenant acte de cette décision de refus de délivrer un récépissé pour la manifestation hors-délai, les déclarants ont indiqué renoncer au rassemblement revendicatif tel que prévu initialement, et organiser un simple dépôt de gerbes devant le monument commémoratif de la rafle situé dans le jardin, suivi d'une prise de parole rapide avant dispersion complète.

Le préfet de police a pris acte de ce renoncement, signant un arrêté d'encadrement de ce moment de recueillement consistant en un dépôt de gerbes à 11 h.